

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 11/03/24
Date d'affichage : 11/03/24

Je certifie le p
conformém
en vigueur, p

Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 001-210101366-20240321-240317-DE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, DREYFUS Eric et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°240317 : Budget communal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Dominique BOYER, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 178 862.10 €
Un excédent d'investissement (R 001) de 67 806.26 €
Un reste à réaliser de 170 278.55€
Donc un besoin de financement en investissement (1068) de 102 472.29 €

Affectation :

102 472.49 € au compte 1068 Investissement
76 389.81 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
67 806.26 € au compte 001 Excédent d'investissement reporté

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 21 mars 2024

La Secrétaire
Noëlle MARMIER



1

Le Maire,
Dominique BOYER

